

## RÉACTIONS OFFICIELLES

## ANNEXE E

m' enrôler ou aller en prison."

Le compte rendu des délibérations du Comité spécial des affaires des anciens combattants cite, à la page 1592, les propos suivants du président, M. L.A. Mutch: "En fait, celui qui n'a pas de certificat de démobilisation pour avoir servi outre-mer se trouve pratiquement dans la position de celui qui n'a pas de permis de travail."

24. Les marins marchands étaient qualifiés de militaires sans uniforme, mais quand les anciens prisonniers de guerre se voyaient refuser un emploi dans la navigation, ils ne pouvaient pas obtenir de certificat prioritaire pour acheter un costume afin de se chercher du travail sur la terre ferme. Cependant, ils pouvaient en obtenir un pour s'acheter un uniforme de la marine marchande et retourner en mer!